

Guide du demandeur



Jeunesse Canada au travail en bref

Le programme Jeunesse Canada au travail (JCT) dans les deux langues officielles est un programme de subventions salariales octroyées aux employeurs désireux d'embaucher des étudiants pour des emplois d'été. Le programme subventionne 50 % du salaire pour une entreprise privée et jusqu'à 70 % du salaire pour des organismes sans but lucratif.

Un des buts du programme est de faire connaître une autre région du Canada à un étudiant et de leur offrir une expérience de travail dans les deux langues officielles. **Pour cette raison, l'étudiant doit se déplacer à au moins 125 km de son lieu de résidence pour accéder à un emploi subventionné par le programme.** Pour aider l'étudiant à effectuer son déplacement, nous payons les frais de voyage aller-retour (train, automobile, avion, etc.) entre le lieu de l'emploi et la **résidence permanente** de l'étudiant. **De plus, nous ajoutons une majoration salariale de 1,35 \$ de l'heure pour aider l'étudiant dans les coûts d'hébergement liés à son déplacement.**

Finalement, le programme JCT souhaite aider les étudiants à travailler dans les deux langues officielles et plus particulièrement dans leur deuxième langue officielle. Il encourage donc les organismes et entreprises travaillant dans les communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Critères d'admissibilité des étudiants

Les critères d'admissibilité des étudiants sont les suivants :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, ou avoir obtenu le statut de réfugié au Canada ;

Note : Les étudiants non canadiens qui détiennent un permis de travail temporaire ou qui attendent d'obtenir leur statut de résident permanent ne sont pas admissibles.

- avoir l'autorisation légale de travailler au Canada ;
- avoir entre 16 et 30 ans au moment de commencer l'emploi ;
- ne pas avoir d'autre emploi à temps plein (plus de 30 heures par semaine) durant l'emploi avec JCT ;
- ne pas recevoir de prestations d'assurance-emploi (a.-e.) durant l'emploi avec JCT ;
- ne pas avoir participé ni reçu de salaire dans le cadre de ce programme de stage ou un autre programme Objectif carrière financé en vertu de la Stratégie emploi jeunesse du Gouvernement du Canada ;
- **accepter de se déplacer à 125 km ou plus du lieu de résidence permanente.**

Tous les critères mentionnés ci-dessus doivent être respectés dans l'embauche des étudiants pour le programme. Le seul critère qui peut être facultatif est celui du déplacement à 125 km du lieu de résidence de l'étudiant. Les communautés rurales situées loin des grands centres urbains de l'Ontario peuvent engager des étudiants localement pour contrer l'exode (sujet à approbation par l'organisme de prestation).

Directives pour remplir la demande – Postes d’été 2014

Rendez-vous sur le site www.jeunessecanadaautravail.gc.ca

Note : pour les anciens employeurs et participants, veuillez sélectionner l’année 2014 sur votre page d’accueil. Il n’y a pas de profil d’employeur à créer, vous pouvez donc procéder directement à la demande.



Patrimoine canadien
pch.gc.ca

English Accueil Contactez-nous Aide Recherche canada.gc.ca

Accueil > Bienvenue à Jeunesse Canada au travail > La section interactive

Financement
Possibilités de financement

Sujets
Arts et industries culturelles
Objets et espaces patrimoniaux
Jours fériés, célébrations et commémorations

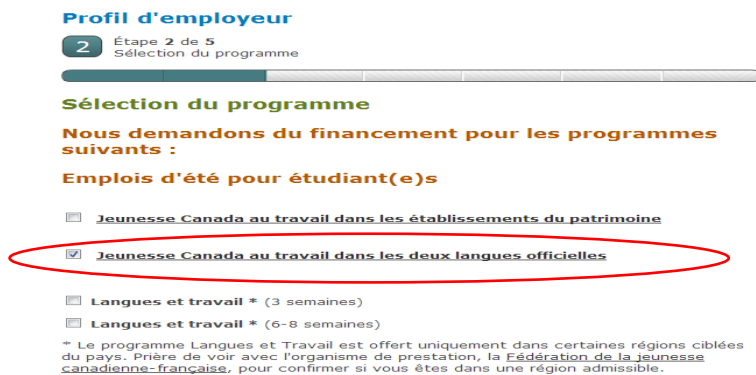
Employeurs JCT

« Fin de session »
« Retournez à la page de connexion JCT »

Sélectionnez une année de programme :
2014 Soumettre

Nouveaux employeurs

1. Cliquez sur « ACCÉDER » dans le menu situé à droite de l’écran.
2. Au bas de la page, cliquez dans la section de droite « Pour les employeurs 2014 » Les nouveaux employeurs: cliquez ici pour créer un compte JCT et présenter une demande d’emploi !
3. Suivez les 5 étapes demandées.
4. Lors de la sélection du programme, assurez-vous de sélectionner **seulement la case** JCT dans les deux langues officielles.



Profil d’employeur

2 Étape 2 de 5
Sélection du programme

Sélection du programme

Nous demandons du financement pour les programmes suivants :

Emplois d’été pour étudiant(e)s

Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles

Langues et travail * (3 semaines)

Langues et travail * (6-8 semaines)

* Le programme Langues et Travail est offert uniquement dans certaines régions ciblées du pays. Prière de voir avec l’organisme de prestation, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, pour confirmer si vous êtes dans une région admissible.

5. Choisissez le **Conseil de la coopération de l'Ontario** comme organisme de prestation pour tout emploi situé en Ontario. Sinon, choisissez l'organisme se rattachant à la province d'emploi.
6. Dans la section budget, vous ne pouvez pas demander plus de 70 % du salaire. De plus, les emplois doivent durer entre 6 et 16 semaines (30 à 80 jours).
7. Assurez-vous de soumettre la demande à la fin de l'étape 8. Sinon, votre demande ne sera pas considérée si elle dépasse la date limite du 3 février 2014.

La date limite pour effectuer une demande est le **3 février 2014**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

Renseignements de l'équipe :

Myrka Petiote

Agent de projet - Jeunesse Canada au travail pour l'Ontario

Conseil de la coopération de l'Ontario

613-745-8619 poste 26

myrka.petiote@cco.coop

Jonas Kobri

Coordonnateur

Conseil de la coopération de L'Ontario

613-745-8619 poste 25

finance@cco.coop